

Caminando!

EN MARCHÉ !

Revue de réflexion et d'engagement

Vol. 20 no. 3 octobre 1999



Tribunal
d'opinion sur les
droits humains
en Colombie



Suite du dossier:
«Le visage
humain de la
Banque Mondiale»

Dossier Mexique



Les articles de Vincent Jacques et de Ricardo Peñafiel portant sur le mouvement zapatiste mettent en relief, chacun selon une perspective propre, un même constat problématique: le danger qu'au nom du respect du processus de prise de décision autonome au sein de la société civile, le zapatisme s'enlise dans des procédures de consultation et de discussion interminables et stériles ou du moins impuissantes à remettre en cause le statu quo politique et à sortir de l'arène restreinte, et locale, où tente de le confiner le gouvernement.

Or la poursuite du débat, le renforcement même de la société civile repose aussi sur l'initiative créatrice du mouvement zapatiste au le plan national. Il ne s'agit pas d'attendre des solutions définitives ou toutes faites de leur part, qu'il suffirait de réaliser par l'instrumentalisation de la société civile réduite à un moyen en vue d'une fin programmée. Le défi souligné par les auteurs est tout autre. La société civile n'est pas une création ex nihilo, elle se construit au sein d'une histoire de pouvoirs, de sens dictés, de paroles usurpées, d'inégalités de discours. Dès lors, la constitution du rôle protagonique de la société civile dans la transformation radicale de la société — c'est-à-dire touchant ses racines et non pas simplement ses branchages — ne passe pas seulement par la mise en place d'espaces publics au sein desquels la parole se libère, le peuple se réapproprie son pouvoir. Elle passe aussi nécessairement et parallèlement par la participation d'acteurs qui font entendre haut et fort, avec passion et conviction, ce qu'ils croient et veulent faire, et risquent des actions singulières qui provoquent et alimentent le débat en esquissant un projet mobilisateur. C'est dans le dire que les commencements *inédits* sont rendus possibles, mais c'est aussi dans l'agir que de nouvelles paroles deviennent audibles, en bouleversant l'ordre des mots, leurs significations intériorisées sur lesquels reposent le statu quo, et en remettant en question les places instituées d'autorité où sont proférées et imposées impunément des «vérités» oppressantes.

Le retour de Massimo sur le tribunal d'opinion de Colombie montre bien le contexte éminemment conflictuel d'émergence d'espaces publics en Amérique latine. La parole ne se réapproprie pas dans le salon empli de quiétude où des citoyens désintéressés se rassemblent pour partager des arguments raisonnables en vue du bien commun. Elle émerge bien souvent au milieu du sang, dans un combat continu contre la peur, malgré les menaces de ceux qui parlent «librement» et «raisonnablement» au nom de ceux qui ne savent pas parler et qu'on a préalablement pris soin de bâillonner. La prise de parole populaire est un long combat et c'est à travers ces initiatives de création d'espaces de liberté et de solidarité que la société civile se constitue.

L'article de Marie-Christine Doran, en poursuivant la réflexion entamée par Ricardo Peñafiel dans le *Caminando* précédent, sur le nouveau discours «humaniste» de la Banque mondiale, témoigne éloquemment de l'état de guerre généralisé du monde actuel. Et c'est dans ce contexte que doit être saisi l'appel à la participation de la part de la BM. Elle décrète en quelque sorte la *mobilisation* générale qui recèle paradoxalement une volonté de démobilisation citoyenne, politique et sociale, au profit d'une gestion technocratique d'experts. L'appropriation de mots, porteurs d'un imaginaire de changement social et d'approfondissement démocratique, est à comprendre comme un travail de confiscation de sens subversif et de redéfinition visant à consolider une vision de société où le marché se substitue à la démocratie et le rôle d'usager et de consommateur à celui de citoyen.

Nouvelles brèves

par Anne-Françoise Jacques

source: Info-Usurpa

Brésil

70 familles de paysans sans terre expulsées

Les 70 familles qui occupaient la *hacienda* Capoeira à Santa Victoria ont été expulsées la fin de semaine du 2 octobre par les gardes de sécurité privés de la *hacienda*. L'Institut national de la Colonisation et de la Réforme Agraire, qui doit visiter les domaines appartenant aux grands propriétaires terriens afin de décider quelles terres doivent être expropriées et redistribuées aux paysans sans terre, n'a jamais visité cette *hacienda*. Les occupations des terres improductives sont le moyen principal pour les paysans sans terre organisés dans le MST (Mouvement des travailleurs sans terre) de faire pression pour que soit enfin appliquée la Loi de la Réforme Agraire, inscrite dans la Constitution brésilienne mais évidemment non respectée. Au cours de l'expulsion, trois militants du MST ont été violemment tabassés à coups de poing et de pieds par les propriétaires terriens et leurs gardes de sécurité. A mesure que la lutte des paysans sans terre s'organise, la violence des forces publiques et des mercenaires privés à l'encontre des paysans et des membres du MST s'accroît dans une impunité quasi totale.

Uruguay

Vingt mille personnes marchent pour le logement

Vingt mille sans-abris ont défilé dans le centre-ville de Montevideo, le 4 octobre dernier, Journée mondiale de l'habitat. La manifestation, qui faisait

presque un kilomètre de long, réclamait de meilleures conditions de vie, l'accès à des logements décentes et des terres pour tous. Des travailleurs de la construction, des ouvriers métallurgiques, des familles vivant dans des coopératives d'habitation, des sans-toit de Montevideo et des provinces étaient présents. Au son des percussions et des slogans, la foule des manifestants a envahi l'intersection de deux artères importantes vers 18h30. Les automobilistes, les autobus et même quelques ambulances qui se sont ainsi fait bloquer le passage ont klaxonné en signe d'appui aux manifestants. La marche s'est terminée sans problème, la police ne s'en étant pas approchée.

Colombie

Les U'wa luttent contre la vente de leurs terres

Juan Mayr, ministre de l'Environnement de Colombie, a récemment accordé à la compagnie pétrolière américaine Occidental Petroleum un permis pour entreprendre des prospections pétrolifères dans la forêt colombienne, dans la région occupée par le peuple autochtone U'wa. Les U'wa, qui sont plus de 5 000, considèrent que cette terre est sacrée et pour cela, ils ont pris l'engagement solennel de faire un suicide collectif de toute la communauté si cette portion de la forêt était détruite par la Occidental Petroleum. Il est important de noter que ce permis accordé à une compagnie pétrolière nord-américaine survient peu après les pétitions de compagnies pétrolières comme la Royal Dutch Shell envoyées au gouvernement colombien, en un moment où les États-Unis envoient de l'aide militaire au gouvernement de Pastrana afin d'écraser la guérilla des FARC.

Dom Helder Camara, la voix des sans voix

par Gerardo Aiquel

De petite taille et de silhouette frêle, son coeur et son âme étaient, eux, plus grands que nature. Mgr Helder Camara était un grand homme, il a rayonné au cours de ce siècle qui s'achève marqué par la violence, la misère, la pauvreté et les violations des droits humains.

Dom Helder a percé le silence exigé par les dictatures dans les années soixante et soixante-dix et il a imposé sa voix contre le climat de peur. Il était celui qui osait, il était la voix des sans voix qui a parcouru le monde. Il incarnait l'espérance de justice et de respect pour tous les êtres humains. Dom Helder a vécu dans le silence, un silence imposé par ses supérieurs mais que lui aimait rompre malicieusement. Il est mort durant la nuit du 26 au 27 août. Dans une de ses dernières déclarations, il disait : «le grand problème du Brésil, c'est qu'après la libération des esclaves africains, nous avons créé les esclaves brésiliens. Et l'esclavage sera fini quand nous aurons le courage de faire une réforme agraire. C'est un de mes rêves de vieillesse.» Son rêve devra se réaliser un jour.

Mgr Camara est né le 7 février 1909 dans une ville face à la mer, Fortaleza, capitale du Ceara dans le Nord-Est du Brésil. Il était le onzième enfant d'une famille de treize, dont seulement huit survivront. Son père, Joao Camara Filho, était journaliste et critique de théâtre et sa mère, Adelaide Pessoa Camara, était enseignante. C'est sa mère qui lui donna le nom de Helder, un nom qu'elle aimait beaucoup, celui d'un petit port situé en Hollande.

En 1923, Dom Helder Camara entre au Séminaire diocésain de Fortaleza et prend ses cours préparatoires; il étudie la philosophie et la théologie. Dès ses débuts au séminaire, le jeune Camara se fait remarquer par ses qualités d'orateur et par la finesse de ses arguments. Il est ordonné prêtre le 15 août 1931.

Comme jeune laïc, puis comme jeune prêtre, il se range plutôt dans le camp conservateur, racontera François Houtart, mais la découverte de la réalité de la pauvreté l'impressionne fortement et l'amène à changer d'attitude.

En 1950, à Rome, Mgr Camara plaide en faveur d'une idée absolument originale : l'organisation des évêques du Brésil en une conférence épiscopale. Deux ans plus tard, il est nommé par Rome secrétaire de cette conférence nationale des Évêques. La fameuse Conférence nationale des Évêques du Brésil (CNBB) venait de naître. Mgr Camara collabore aussi à la création du Conseil Épiscopal latino-américain (CELAM) et son rôle de vice-président de cette organisation lui donne l'occasion d'affirmer encore plus ses convictions progressistes.

En 1955, le Cardinal Gerlier, reconnaissant ses qualités d'organisateur, suggère à Mgr Camara de mettre ses dons au service des pauvres qui peuplent les favelas de la capitale. Grâce à des émissions à la radio et à la télévision, l'image de «l'évêque des favelas» commence à se propager. C'est durant cette période que son combat pour la justice sociale commence.

En 1964, année où les militaires renversent le gouvernement démocratique de Joao Goulart, Mgr Camara est nommé évêque à Recife. Pendant cette période difficile, il devient l'ennemi des militaires qui, faute de pouvoir le persécuter directement, l'accusent d'être com-

muniste et le surnomment «l'évêque rouge». Mgr Camara déclare alors: «Si je donne de la nourriture aux pauvres, [les militaires] me qualifient de saint. Si je demande pourquoi les pauvres n'ont pas de nourriture, ils me qualifient de communiste.»

Censuré et persécuté au Brésil, Mgr Camara prend bientôt le bâton de pèlerin et dénonce, à travers le monde, la répression et les inégalités sociales et économiques qui affligent le Brésil et les autres pays d'Amérique latine. Il fait connaître, en particulier, les abus de pouvoir de la police, la torture systématique de prisonniers politiques et les disparitions des opposants politiques dans plusieurs pays. Partout où il passe, Mgr Camara dénonce les manques de liberté et de démocratie tant au sein de la société qu'au sein de l'Église.

Dans les turbulentes années soixante et soixante-dix, l'Amérique vit à l'heure de la révolution et des guérillas. Les gouvernements militaires, sous prétexte de faire la guerre aux subversifs, permettent alors les plus grandes violations de droits humains. Mgr Camara, conscient de cette situation d'injustice, ne cède pas à la tentation de la violence. Celle-ci n'est pas, à son avis, une manière plus efficace de lutter contre les injustices qu'il dénonce. Il est conscient qu'en s'appuyant sur les Évangiles, il trouvera une façon plus efficace de lutter, mais il sait aussi que la voie de la non-violence est la seule qui portera des fruits à court et long terme. Il crée le mouvement *Action, Justice et Paix* en octobre 1968, année où les militaires, renforçant leurs pouvoirs en édictant l'acte constitutionnel n° 5, ferment tout espace de liberté et accentuent la répression. L'intimidation envers Dom Helder Camara arrive à son comble

durant la nuit du 26 au 27 mai 1969. Lors de cette nuit fatidique, le prêtre Enrique Pereira Neto, l'un de ses plus proches collaborateurs, meurt assassiné. Ce crime odieux a comme répercussion de créer un vide autour de lui. «Ce qui est terrible, déclare-t-il, c'est que les petits aussi s'écartent. Ils se laissent intimider...»

Durant les années suivantes, Mgr Camara parcourt le monde en dénonçant la répression et l'injustice, mais il en profite en même temps pour prôner la création d'un mouvement mondial pour la non-violence et de lutte contre la pauvreté. Son prestige s'accroît et il reçoit, au cours de sa carrière, plus de 90 décorations et titres à travers le monde ; il a été un sérieux candidat au Prix Nobel de la Paix. Malgré ce pèlerinage continu, il retourne toujours à son lieu d'origine où il a créé les Communautés ecclésiales de base (CEB), une nouvelle forme d'organisation ecclésiale destinée à renouveler les structures paroissiales en leur donnant une plus grande vitalité et un engagement direct avec la réalité des personnes.

En 1984, à l'âge de soixante-quinze ans, Mgr Camara démissionne. L'an-

née suivante, le Vatican nomme pour lui succéder Dom José Cardoso qui, à grands coups canoniques, défait en quelques années l'œuvre de Dom Helder. Ce sera sa dernière et longue épreuve.

Mgr Camara n'est plus. Il est mort à Rio, face à la mer. Mais dans son voyage par cette mer qu'est la vie, il a laissé des œuvres qui survivront à des milliers de tempêtes. Les initiatives des *Obras de Frei Francisco* et la campagne *An 2000 sans misère* continueront à vivre grâce aux groupes et disciples qu'il a fait naître à la liberté créatrice, solidaire et responsable.



«Le visage humain de la Banque Mondiale»



Du Québec à l'Amérique latine, tant les groupes populaires que les gouvernements et les grandes institutions financières semblent être unanimes à parler de «lutte contre la pauvreté». La Banque Mondiale ne fait pas exception à cette règle, elle qui se nourrit de manière particulièrement vorace de thèmes sociaux dans sa recherche de légitimité. Dans le dernier numéro de *Caminando* (vol.20 no.2), Ricardo Peñafiel signait le texte «*Lutter contre la pauvreté ou comment travestir le retrait de l'État en oeuvre de bienfaisance*», qui faisait la

lumière sur les stratégies de la Banque Mondiale pour légitimer les politiques d'ajustement structurel en les présentant comme une entreprise pour éliminer la pauvreté. Dans le texte de Marie-Christine Doran que nous vous proposons dans ce numéro, nous verrons comment la Banque mondiale entre au coeur même des dynamiques sociales du continent en reprenant un thème qui a suscité certains des plus importants mouvements sociaux, des plus grands projets de changements en Amérique latine: la participation.

La participation à la croisée des chemins:

Héritage des luttes sociales de tout un continent ou stratégie de stabilité macro-économique ?

par Marie-Christine Doran

Participation: voilà un mot qui évoque bien des rêves, des projets et des luttes, celles de milliers de personnes qui cherchent à travers le monde à faire grandir l'idée de démocratie. Depuis Jean-Jacques Rousseau et les fondements du pluralisme démocratique, jusqu'au travail de base quotidien de tant de personnes engagées, la notion de participation se trouve notamment au coeur de multiples chaînes de discours circulant beaucoup en Amérique latine depuis au moins trente ans. Cependant, depuis quelques années, la participation est aussi associée à des discours, à des idées qui ne cherchent pas à élargir les espaces de la démocratie, mais bien plutôt à les restreindre. Ainsi, désormais, la participation est devenue un mot-clé dans les textes les plus importants de la Banque mondiale (BM) et de beaucoup d'autres institutions financières internationales responsables de la création et l'implantation des politiques d'ajustements structurels dans les pays du sud (OCDE, FMI, etc.) Est-il possible que ces grands défenseurs de la «rationalité économique» et de la nécessité d'appauvrir les travailleurs au profit du capital fassent de la participation — traditionnel outil d'action et de changement populaire — un thème privilégié?

En fait, ce nouveau discours de la Banque mondiale autour de thèmes qui semblent plus «humains», comme la lutte contre la pauvreté ou la participation, suscite des réactions très diverses. Par exemple, dans les bidonvilles de Mexico, on nous a dit que les autorités avaient «volé» des mots appartenant au peuple comme «solidarité» et «participation». De même, dans les *poblaciones* du Chili on trouve un rejet généralisé de la thématique de la pau-

*«Personne ne libère autrui, personne ne se libère seul, les hommes se libèrent ensemble.»
Paulo Freire, Pédagogie des opprimés¹, »*

vreté imposée par le gouvernement de E. Frei. Par contre, dans d'autres milieux et ce, tant au Mexique qu'au Chili et ici au Québec, les réactions ne sont pas aussi tranchées. En effet, si, pour bon nombre de personnes, les termes «ajustement structurel» ou «mondialisation» sont synonymes de misère et d'injustice, lorsque par contre la Banque mondiale parle de «lutte contre la pauvreté» ou de «programmes d'éducation et de santé de base», il est plus difficile de protester d'emblée. Ainsi, l'automne dernier, lors d'une soirée-débat de la Revue *Relations* au sujet du projet d'une loi-cadre pour l'élimination de la pauvreté au Québec, quelques personnes avaient rapporté avec optimisme que, si des organismes comme la Banque mondiale et les Nations Unies parlaient de lutte contre la pauvreté, ce devait être signe que c'était une bonne idée, une idée qui faisait du chemin...

Pourquoi ne pas pencher pour cette vision optimiste? Pourquoi ne pas croire que la Banque mondiale «s'humanise» et pourrait en arriver à encourager véritablement le développement, comme c'était d'ailleurs son mandat originel? Afin d'y voir plus clair, nous analyserons les points saillants du concept de participation mis de l'avant par la Banque mondiale depuis 1992 en tant que pièce maîtresse d'un vaste projet politique créé à l'intention des pays du sud, à travers l'obligation qu'ils ont de respecter les conditionnalités² pour le remboursement de leur dette. Les textes qui sont analysés sont ceux présentés lors des grandes conférences internationales comme le Sommet de Montréal ou dans les *Rapports annuels sur le développement dans le monde* de 1990 à 1998.

Situer les idées de la Banque face à l'héritage social de la participation en Amérique latine

Pour comprendre les implications du projet politique de la participation dans le discours de la Banque mondiale, il faut le mettre en contexte par rapport à tout ce qu'a signifié et que signifie encore la participation comme outil de changement social dans d'autres discours et pratiques en Amérique latine. Ainsi, depuis les projets révolutionnaires du *poder popular* ou de la «participation directe» jusqu'aux projets populistes de mobilisation des masses, l'idée de participation a rallié des majorités traditionnellement exclues non seulement du jeu politique latino-américain, mais aussi du pouvoir économique. Loin d'être seulement un idéal abstrait, la participation a donné lieu à de vastes expériences pratiques, telle que la réforme agraire chilienne ou la campagne d'alphabétisation populaire massive au Nicaragua de 1980 à 1983, sans compter le développement de toutes sortes d'initiatives locales, la création d'outils pédagogiques et de contre-pouvoirs, et ce, un peu partout sur le continent.

Lancée par divers gouvernements latino-américains (Brésil, Chili, etc), la participation est apparue dans les années '60, comme moteur des grandes campagnes de développement inspirées des théories de la marginalité selon lesquelles il fallait combattre l'exclusion des groupes sociaux marginalisés, vue à l'époque comme une cause du sous-développement. Puis, à ces grandes idées d'intégration sociale vint se greffer, en 1961, le très fertile courant de «l'éducation populaire» lancé par Paulo Freire et fondé sur une méthode participative d'alphabétisation visant à ce que les opprimés prennent conscience des causes de leur oppression et participent à solutionner les problèmes sociaux en élargissant les aires traditionnelles de la participation politique. Une partie importante de l'Église catholique (notamment la JOC et la JEC) emboîta rapidement le pas et lança diverses initiatives d'appui à la participation populaire, notamment au Brésil.

Comme on le sait malheureusement, ces grands mouvements de développement participatif allaient être brutalement brisés par les nombreux coups d'État des années '70 et '80. Pourtant, malgré la répression, plusieurs groupes continuent en Amérique latine à développer les idées de démocratisation contenues dans l'éducation populaire et sa conception de la participation de tous au développement des peuples. Ces idées sont véhi-



culées notamment par les communautés ecclésiales de base (cebs)³ qui contribuent de manière fort significative au changement social et au renouveau de la foi partout en Amérique latine. De même, tous les grands mouvements populaires en faveur de la démocratie, et en particulier les grandes «protestas», manifestations de résistance (1983-1989) à la dictature de Pinochet au Chili, reflétaient aussi une influence radicalisée de cette conception large de la participation où les secteurs opprimés sont protagonistes et tentent d'impulser un changement politique par l'action directe, sans passer par la hiérarchisation et la division qu'implique la représentation des intérêts⁴. L'héritage de «l'éducation populaire» poussait donc partout dans les milieux populaires de l'Amérique latine pour un élargissement de la démocratie et une prise en charge de leur citoyenneté par les groupes traditionnellement exclus.

De la participation à la démocratie «stable»

La décennie des années 1990 allait cependant être porteuse d'une autre conception de la participation aux antipodes de la participation comme élargissement de la démocratie: celle de la participation «restreinte» visant une démocratie «stable» (Diamond, Lipset: 1991) régie par les impératifs de la gouvernabilité et de la stabilité macro-économique des pays. La démocratie stable et «restreinte» vise à combattre l'idée d'une participation «large» autour de droits universels et de demandes exprimées par la mobilisation de masse. Même si l'apparition de ce courant, diffusé en grande partie par les institutions financières internationales et certaines écoles des *Compared politics* aux États-Unis, a suscité de vifs débats autour de la conception de la démocratie à adopter lors des transitions démocratiques vécues par plusieurs pays du cône sud et d'Amérique centrale, la plupart des gouvernements de transition démocratique et notamment au Chili (celui de Patricio Aylwin 1990-1994 puis d'Eduardo Frei 1994-) ont opté pour la démocratie «limitée» et une participation contrôlée par le haut à divers programmes afin d'assurer une certaine légitimité aux nouvelles institutions politiques «démocratiques».

Ainsi, dans une «bataille» pour définir le «bon» sens de la participation, la BM s'appuie sur les forces idéologiquement convaincues du bien-fondé de la démocratie restreinte, mais doit affronter tout l'héritage de la participation populaire poussant au contraire pour l'élargissement de la démocratie. À cause de la présence

de ces forces, il s'agit pour la BM d'une bataille particulièrement importante à remporter en Amérique latine parce que cette dernière, en plus de sa tradition de luttes sociales, est considérée comme «explosive» à cause de la profonde inégalité qui s'y vit. De fait, les économistes de plusieurs institutions internationales considèrent que l'Amérique latine est la région du monde où les écarts entre riches et pauvres sont les plus grands. Par exemple, le Chili a été classé⁵, cette année, comme le cinquième pays le plus inégal du monde.

L'opinion publique et l'action collective des citoyens: une mauvaise participation

C'est en 1992 que la BM fait de la participation un thème central. Dès l'apparition du thème, on remarque que les textes accordent autant d'importance au rejet de certaines conceptions de la participation qu'à une définition «positive» de cette dernière, telle que prescrite pour les pays qui sont sous le joug des programmes d'ajustements structurels. Ainsi, la Banque construit un discours qui met en scène une sorte de lutte entre «bonne» et «mauvaise» participation parce qu'il y a là un enjeu important: si la Banque ne considérait pas essentiel de définir explicitement ce qu'elle ne veut pas, ce serait parce qu'elle n'éprouverait pas le danger d'une confusion autour de la participation, à partir de plusieurs définitions possibles. Par conséquent, cette possibilité témoigne de la conscience qu'à la Banque de la multitude des sens possibles existant autour du terme et de la nécessité d'écarter ce qui ne doit pas y entrer et ce que l'on doit combattre.

La Banque définit donc une «mauvaise» participation qui est en fait la participation qui «politise» les décisions; ainsi, la «mauvaise» participation est définie très explicitement comme étant celle exercée par l'opinion publique qui est la cible principale des attaques de la Banque. L'argumentation de cette dernière se base sur le fait que les gouvernements ne sont pas capables de prendre des décisions rationnelles et «dépassionnées» à cause de «l'existence d'individus qui mènent campagne contre des investissements privés» et parce que «l'opinion publique exige des mesures portant sur les aspects des problèmes les plus spectaculaires et non les plus importants. (...) Les populations s'inquiètent davantage du cancer et des accidents nucléaires que de beaucoup de problèmes de santé connus. Il est courant aussi que les catastrophes écologiques provoquent des réactions exagérées.» (p. 88, rapport 1994)

Les problèmes qui exigent des pressions collectives sont présentés comme trop complexes pour les gens:

«L'opinion tend à se concentrer sur les causes de décès (dangers technologiques et accidents nucléaires, par exemple) qui ont un caractère sensationnel et dont autrui est responsable et à moins se préoccuper des risques de décès liés à des causes moins spectaculaires et souvent subordonnées à la volonté de chacun, comme la consommation de tabac.» p.91

Autrement dit, que les pauvres arrêtent de fumer au lieu de se mêler de politique environnementale et tout ira bien! Plutôt que de laisser s'exercer le «manque de jugement» de l'opinion publique, la Banque propose d'accorder la confiance au secteur privé, dont on présuppose qu'il va naturellement assumer des responsabilités sociales, comme on le voit dans cet extrait: «*En confiant la charge des équipements d'infrastructure à des entreprises régies par les lois du profit et de la concurrence, on peut assurer dans de bonnes conditions d'efficacité des services à finalité sociale tels que la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement*» (p. 80, 1994) On parle aussi de «décentralisation du règlement des conflits», ce qui veut dire que ce n'est plus à l'État de gérer les conflits sociaux, le secteur public «*manquant gravement de compétences et de personnel qualifié à tous les niveaux*». Face à ce qui est présenté comme un constat, la Banque considère qu'il est préférable que ce soient des entreprises privées qui soient chargées de l'application des règlements et de la promotion de l'environnement.

Afin d'éviter ce qu'elle définit comme la «manipulation» de l'opinion, la BM s'attaque aussi à d'autres piliers du fonctionnement participatif dans la démocratie, soit les regroupements de citoyens autour d'intérêts et les groupes d'action sociale, de même que l'accès à l'information. On dit ainsi par exemple: «*Le recours au sensationnel et au pouvoir des images pour mobiliser un soutien populaire n'est pas un procédé rare. De nombreux groupes militants écologiques ont trouvé là un moyen puissant de symboliser des préoccupations environnementales plus vastes.*» On veut ici laisser croire que les procédés douteux des «militants» provoquent un détournement des préoccupations plus larges. De même, certains espaces d'information doivent être bannis parce qu'ils politisent les décisions: «*Les groupes humains sont de plus en plus bombardés d'informations environnementales diverses et ils ont besoin de sources de renseignement dignes de confiance. Les commissions indépendantes comme l'Institut thaïlandais de développement (Institut privé) peuvent aider à dépolitiser la prise de décision.*» (p. 90, 1996) C'est parce que l'on a présenté cette information comme «spectaculaire» et frappant «l'imagination» qu'elle est discréditée: or,

lorsque cette information n'est pas issue des groupes que l'on veut discréditer — comme c'est le cas de «l'Institut thaïlandais» — elle devient source de jugement éclairé et surtout de décisions «dépolitisées».

Une participation large risque de retarder la prise de décisions ou le chat sort du sac...

Tous ces exemples de discrédit de l'action citoyenne s'éclairent encore davantage lorsque la Banque explique que «*La participation du public a ses inconvénients. Une participation large, (...) risque de retarder la prise de décisions*». En fait, on explique que la participation doit être dirigée par le haut: «*Bien qu'il soit important d'écouter les gens, l'expertise technique doit aider les désavantagés à choisir la voie qui convient le mieux à leurs besoins et aspirations.*» (p. 4, 1997) L'expertise technique qui doit indiquer aux gens quels sont leurs besoins remplace donc la participation démocratique: on ne pourrait imaginer de conception plus opposée à celle de conscientisation/ participation des opprimés développée dans l'éducation populaire. Enfin, l'art de la participation consiste pour la Banque à «donner l'impression», à persuader: «*Les élites et certains dirigeants éclairés ont donné à chaque citoyen le sentiment qu'il était l'artisan des réformes (macro-économiques) et que celles-ci ne lui étaient pas imposées de l'extérieur.*» (p.16 1997) Ce sont donc les «dirigeants éclairés» qui sont les artisans de cette manoeuvre persuasive: l'assentiment de chacun — qui représente pour la Banque la participation — est nécessaire à la bonne marche des réformes macro-économiques et, pour cela, il faut le convaincre.

Une «bonne» participation: faire assumer aux pauvres les coûts des services

Après avoir défini clairement les «mauvais» espaces de participation et les «mauvais» acteurs, le discours de la Banque s'attelle à une définition positive, qui achève de restreindre la notion à un sens apolitique. Cela se fait par un procédé qui apparaît particulièrement racoleur dans la mesure où l'on fait appel à des formules comme «*mieux comprendre les valeurs et le savoir-faire des populations locales*» (p. 98 1997), mais pour en arriver à dire que la participation consiste à faire assumer aux pauvres une partie des travaux d'entretien et de financement afin de s'assurer que «*les communautés sont disposées à payer pour la qualité du service fourni*», service privatisé lors des programmes d'ajustements structurels qui étaient

autrefois assumés pour tous les citoyens du pays par les gouvernements. On explique qu'«*il y a trois façons d'utiliser la participation pour améliorer la performance des projets: s'attacher le concours direct des bénéficiaires: rechercher leur approbation dès les premiers stades de l'opération; leur demander une contribution en espèces ou en nature*» p. 84. La participation devient ainsi l'assentiment et la contribution financière des bénéficiaires, qui sont les diverses catégories de pauvres. (Ainsi, en 1993, dans le Rapport sur la santé, on avance l'idée que si les pauvres, «si mal desservis par le système de santé», tiennent vraiment à obtenir des services de santé, ils paieront de leur poche. En 1994, dans le Rapport sur l'infrastructure, que si les pauvres, «si mal desservis par le réseau routier», veulent vraiment des routes, ils seront prêts à les construire eux-mêmes et à fournir le coût des matériaux. En 1992, dans le Rapport sur l'environnement, que si les pauvres qui vivent dans des bidonvilles sordides ensevelis d'ordures, veulent «vraiment éliminer les maladies infectieuses propagées par les déchets», ils organiseront eux-mêmes la collecte des ordures et construiront des latrines à leurs frais. La Banque présente comme une fatalité la diminution des ressources de l'État, alors que cette dernière est en grande partie le résultat des programmes imposés d'ajustements structurels. Face à ce retrait de l'État, on présente le fait d'obliger les populations à assumer le coût des services de base comme un autre aspect de la participation «bien planifiée».

On utilise aussi la «participation bien planifiée» pour diminuer les conflits au sujet des ressources, c'est-à-dire que l'on prévoit la participation seulement quant à l'exécution d'un projet (par exemple la construction d'un barrage) où il s'agit d'associer les populations affectées. Effectivement, ce type de participation réduit les conflits parce qu'il n'y a pas d'espace prévu pour remettre en question les décisions avant que le projet ne soit commencé. Or, protester devant une décision déjà prise implique souvent une position d'illégalité et une mobilisation beaucoup plus difficile pour les populations affectées. Bonnie Campbell, professeure d'économie politique à l'Université du Québec à Montréal, a recensé divers exemples de massacres de travailleurs miniers et de populations locales par des mercenaires en Afrique — notamment dans des mines exploitées par des compagnies canadiennes — parce que ces gens avaient protesté contre des décisions déjà prises; cela montre bien le sort tragique et intolérable que l'on fait aux opposants «militants» et «sensationnalistes».



Remplacer les citoyens par le marché

La Banque avance aussi l'idée que c'est par le recours au marché qui les fera travailler que les intérêts des pauvres doivent être priorités: c'est ce qu'elle appelle la «participation des pauvres à la croissance». Cette dernière idée n'a cependant rien à voir avec une idée de redistribution; il s'agit de s'assurer que le marché fonctionne librement et les pauvres «participeront» automatiquement à la croissance. «*La participation à l'économie mondiale est une protection supplémentaire contre l'action arbitraire de l'État; elle limite ses droits régaliens en matière d'imposition des capitaux et expose les politiques monétaires et budgétaires aux regards attentifs des marchés financiers.*» (p. 13, 1997) Paradoxalement, on remarquera que le «regard attentif des marchés» remplace la fonction qu'occupent les citoyens dans la société civile en démocratie. Ainsi, après avoir discrédité les espaces d'actions citoyennes, l'action collective et l'accès à l'information comme faisant partie de la mauvaise participation, la Banque achève sa définition d'une participation apolitique où les forces du marché et le secteur privé doivent induire l'assentiment des populations et occuper les espaces qui pourraient mettre en question les décisions des «experts» et des «dirigeants éclairés» qui s'arrogent le droit exclusif de décider du bien commun.

La participation: pour ou contre la démocratie

Ce bref tour d'horizon nous montre que la participation définie par la Banque mondiale constitue donc une option politique fort questionnable à divers niveaux et qu'elle est loin de pouvoir s'accorder avec des objectifs démocratiques, sans parler de changement social. Même si, en présentant des thèmes qui semblent plus humains, la Banque réussit à semer la confusion et à déstabiliser une partie de l'opposition qui pourrait surgir face à ses politiques, sa bataille pour imposer un nouveau sens à la participation est loin d'être gagnée. En effet, le nouveau sens de la participation et de la démocratie restreinte que tentent d'imposer les politiques de la Banque et plusieurs gouvernements latino-américains, laisse froid. Par exemple, après les grandes *protestas*, la participation aux élections et aux programmes ciblés s'avère un échec croissant au Chili⁶ ou au Salvador, où il y eut seulement 40% de participation électorale lors des dernières élections. Il semble bien qu'il y ait dans la nouvelle conception de participation plusieurs éléments qui découragent la mobilisation de secteurs autrefois «passionnés» par la démocratie: «l'assentiment» des bénéficiaires dont parle la Banque est loin d'être gagné.

C'est à la lumière de cette analyse qu'il faut comprendre les stratégies utilisées par les discours des institutions qui ont tant de pouvoir pour être «acceptables», pour rallier la majorité derrière de grands objectifs qui semblent fort louables. On peut comprendre que la participation, tout comme la lutte contre la pauvreté dont parle la BM n'ont rien à voir avec des conceptions porteuses de changement; au contraire, elles sont bâties pour aller à l'encontre d'un élargissement des droits et de la démocratie. Il importe donc absolument de ne pas les confondre et de bien départager les forces sociales, oeuvrant dans le sens d'une participation large et consiente, de l'entreprise de légitimation mise en oeuvre par les organismes financiers comme la BM pour justifier la poursuite de la logique de l'appauvrissement mondial nécessaire au fonctionnement actuel du système économique. Faire face à cela avec réalisme et développer des arguments pour mettre en lumière les supercheries du discours des institutions financières, ce n'est pas une question de pessimisme, c'est une question de vérité et de respect pour tous ceux et celles qui luttent encore, jour après jour.

¹ Freire, Paulo, *Pédagogie des opprimés; suivi de Conscientisation et révolution*, Paris: Maspéro, 1980, p. 46.

² Ensemble d'obligations et de conditions émises par les organismes financiers à l'endroit des pays endettés qui négocient un prêt.

³ Les ceps furent lancées en Amérique latine suite à la 2ème Conférence générale de l'Épiscopat latino-américain, tenue à Medellín en 1968. Dès leur apparition, certains pays les refusèrent, les accusant de véhiculer des idées communistes, alors que d'autres les laissèrent prendre de la force, faisant d'elles en 1980, un des principaux mouvements sociaux au Brésil et dans plusieurs pays d'Amérique centrale, et, en 1990, en Haïti. La présence et l'importance des ceps dans de nombreux autres pays latino-américains a fait l'objet de nombreuses études; voir notamment Löwy, Michael, *La guerre des dieux: religion et politique en Amérique latine*, (trad. de Michael Gibson), Paris: Éditions du félin, 1998, 222 p.; Corten, André: *Les peuples de Dieu et de la forêt: à propos de la nouvelle gauche brésilienne*, Montréal/Paris: VLB Éditeur/L'Harmattan, 1990: chapitre 1 pp.21-65.

⁴ Doran, Marie-Christine, Peñafiel, Ricardo, *Discours fusionnel et représentations du politique: les pobladores dans le mouvement des protestas au Chili (1983-1989)*, Mémoire de maîtrise collectif présenté au Département de Science politique, Université du Québec à Montréal, Montréal, février 1998, 330 pages.

⁵ Paul Lewis, «Aid to Poor Could Miss Targets and Stall, World Bank Reports», *The New York Times*, April 26 1999..

⁶ Dans un article publié dans *La Presse* le 22 novembre 1997, Gilles Paquin fait état du fait qu'à chaque élection postérieure à celle du retour à la démocratie le 16 décembre 1989, plusieurs centaines de milliers d'électeurs omettent de s'inscrire sur les listes, la participation électorale étant obligatoire au Chili. Cela signifie donc que plus d'un million de personnes rejettent volontairement leur droit de vote depuis 1990, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant dans un pays d'environ 13 millions de personnes.

Quand la terreur cède la place à la résistance

une entrevue avec Omar Fernández

par Massimo Panzino

Au printemps dernier, les trois tribunaux d'opinion¹ qui ont siégé à Barrancabermeja (Barranca), à Montréal et à Toronto ont permis de montrer que l'État colombien était en partie responsable, par action, par omission



et par impunité, du massacre réalisé le 16 mai 1998 contre la population civile de Barranca, par un groupe paramilitaire. Le passage au Canada d'Omar Fernández, frère franciscain et l'un des architectes de la campagne internationale de mise sur pied des tribunaux d'opinion, nous permet de revenir sur cette belle

expérience et de faire le point sur les résultats concrets qu'elle a produits.

Selon Fernández, les organisateurs colombiens du Tribunal situent les principaux effets de leur campagne au plan humain et de la solidarité, et non au niveau juridique. Avant d'aller plus loin, il résume la stratégie de terreur qui sous-tend les massacres. «À la suite d'un massacre, la communauté victime a tendance à fuir géographiquement ou à se refermer sur elle-même. Elle se résigne à ne jamais voir les auteurs de la tuerie traduits en justice, ce qui engendre un sentiment d'impuissance et de démobilisation. Ce n'est pas seulement le tissu social de la communauté qui est ainsi ravagé, mais on écarte aussi d'emblée la possibilité que justice soit un jour faite. Si nous multiplions cette réac-

tion par le nombre de régions frappées par ces massacres², il en découle qu'une partie importante de la population colombienne sombre dans le désespoir et l'immobilisme on ne peut plus absolus.»

Neutraliser l'impuissance et reconstruire le tissu social

Cette effrayante donnée a poussé les organisateurs de la campagne, comme nous le dit Fernández «à nous fixer comme principal objectif la naissance d'une solidarité internationale concrète envers une région et un cas précis, c'est-à-dire avec les organisations sociales et avec les familles des victimes, afin de reconstruire le tissu social de la communauté en question et de proposer de nouvelles méthodes de lutte contre la forteresse d'impunité qui écrase la Colombie. Les tribunaux d'opinion devaient donc servir à neutraliser l'impuissance vécue par une communauté à la suite d'une tuerie et à faire justice, ne serait-ce qu'au plan symbolique et moral. Ce principal objectif a été atteint, ¡y como! — et pas à peu près! En effet, le tribunal a été un moment de joie pour les familles des victimes, les organisations de droits humains et les communautés marginales de Barranca. Cette joie s'exprimait dans les gestes des participants et se lisait sur leurs visages. La souffrance et le désenchantement qui ont prévalu au lendemain du massacre se sont transformés en enthousiasme et en volonté d'agir. Le fait de réussir à canaliser la solidarité internationale vers Barranca a poussé d'autres communautés colombiennes, victimes des mêmes crimes, à envisager des mécanismes semblables à ceux du tribunal d'opinion, qui leur permettraient de neutraliser les effets du "paramilitarisme" et de l'impunité. Le tribunal est ainsi devenu un exemple à suivre pour bien des communautés et mouvements colombiens».

Faire échec aux mécanismes d'oubli

Selon Fernández, le deuxième effet important du Tribunal a été de provoquer tous les médias colombiens, télévision, radio et presse écrite, «à traiter de la question de l'impunité et du massacre de Barranca comme thème principal de la semaine. Ceci nous a permis de diffuser notre message auprès de l'opinion publique et de susciter les réactions de l'armée et du gouvernement colombiens. En Colombie, il existe des mécanismes d'oubli des crimes de lèse-humanité. En mettant, un an après sa réalisation, la tuerie de Barranca à la une de tous les quotidiens et dans la bouche de tous les animateurs de téléjournaux, nous estimons avoir neutralisé la stratégie d'oubli des crimes et de leurs victimes». Voilà matière à se réjouir et à se féliciter!

«La troisième répercussion significative, de dire notre collègue colombien, a été de proposer de nouvelles méthodes de dénonciation des violations des droits humains et de pratiquer la solidarité. Nous avons appris dans la pratique qu'il est urgent de trouver des moyens novateurs de s'en prendre à la puissante structure de violation des droits humains en place au pays, affirme-t-il. Avec relativement peu de ressources, les tribunaux ont réussi là où des années d'actions urgentes, de communiqués de presse et de manifestations s'étaient avérés inefficaces: à gêner le gouvernement et à ébranler la structure militaire, qui est tellement imbriquée dans les violations des droits humains commis en Colombie.»

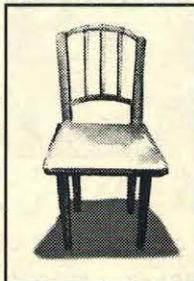
Malgré les exploits de la campagne, ses limites sont manifestes. Bien que les Tribunaux aient poussé le Procureur général à identifier des officiers³ qui ont péché par omission le soir du 16 mai 1998, Omar déplore «avoir très peu d'espoir, pour ne pas dire aucun espoir, de voir appréhendés les auteurs intellectuels et matériels du massacre. Ces vrais responsables de la tuerie ne seront vraisemblablement jamais poursuivis en raison de l'impunité qui sévit au pays. Dans le meilleur des cas, la justice colombienne cherchera à donner suite au cas de Barranca.»

Et que répond Omar aux personnes qui lui font remarquer que Barranca a été le théâtre de deux nouveaux massacres depuis que le Tribunal d'opinion y a siégé les 14, 15 et 16 mai derniers? Serait-ce que les tribunaux n'auraient servi à rien? Le franciscain répond: «On ne peut pas s'attendre à ce qu'une activité comme le Tribunal d'opinion change la politique systémique de terreur qui existe en Colombie. La solidarité en soi n'est pas un outil qui peut

transformer des structures si puissantes et si profondes; aucune campagne ne peut réussir cela. La solidarité est plutôt une voie qui se construit petit à petit et qui renforce le tissu social volatilisé par l'horreur. Depuis le Tribunal, Barranca n'est plus pareil. On y respire à nouveau l'espoir et l'action.»

Une campagne permanente, un engagement continu

Omar n'attend pas de se faire interroger sur les suites à donner aux tribunaux. «Les familles des victimes et les organisations sociales de Barranca comptent sur les organismes qui ont réalisé les Tribunaux à Montréal et à Toronto pour continuer à les accompagner. Il nous apparaît important que ce noyau d'organismes canadiens et québécois ne lâche pas prise et cherche, de concert avec les Colombiens, des moyens d'aller au delà de l'opinion. J'entends par ceci qu'il faudrait voir s'il existe un moyen de recourir à un instrument juridique, qui ne dépende pas du gouvernement canadien, pour juger les auteurs du massacre du 16 mai 1998 à partir du Canada. Cependant, pour que cela soit un jour possible, il est important de réunir l'appui de divers secteurs de la société canadienne. C'est pourquoi il faut diffuser, auprès de l'opinion publique canadienne, ce que furent les tribunaux d'opinion et leur importance dans la lutte contre l'impunité et la construction d'une solidarité internationale concrète. À vrai dire, il y a lieu de voir l'étape qui suit les tribunaux comme une campagne permanente». En effet, c'est grâce à la persévérance que Pinochet répondra peut-être de ses crimes. Pourquoi ne pas envisager que les auteurs du massacre de Barranca devront faire de même un jour? Et pourquoi ne pas penser que tout cela aura commencé par la mise sur pied de trois tribunaux d'opinion, à Toronto, Montréal et Barranca? La suite dépend de nous.



¹ Voir le dernier numéro du *Caminando* (juin 1999) pour le jugement du Tribunal d'opinion sur les droits humains en Colombie qui a siégé à Montréal, les 3 et 4 mai derniers. Voir aussi la revue *Relations*, du mois de septembre 1999, pour un article sur Barranca et les tribunaux d'opinion.

² Il y a eu une moyenne de 150 massacres perpétrés contre la population colombienne par an au cours des cinq dernières années. Près de 80 % de ces bains de sang sont l'oeuvre de groupes paramilitaires, agissant en toute impunité et avec la complicité des forces de sécurité.

³ Au mois d'août dernier, le Procureur général de l'État (*Procuraduría General de la Nación*) a ordonné la suspension de trois militaires, de trois policiers et de deux agents du Département administratif de sécurité (un corps policier). Le Procureur a jugé ces personnes auraient péché par omission lors du massacre du 16 mai 1998 et auraient ainsi collaboré à sa réalisation.

Bilan de la «Consulta» zapatiste ou Gagner des batailles en se faisant imposer la guerre.

par Ricardo Peñafiel

«FRÈRES: [...] Aujourd'hui, après avoir d'abord appelé aux armes puis à la lutte civile et pacifique, nous appelons le peuple du Mexique à lutter PAR TOUS LES MOYENS, À TOUS LES NIVEAUX ET PARTOUT, pour la démocratie, la liberté et la justice»

(Troisième déclaration de la Selva Lacandona, janvier 1995)

Comme nous le rappelle cet extrait, après seulement un an d'existence publique, l'EZLN avait déjà modifié par trois fois sa convocation à la société mexicaine. D'abord convoquée à prendre les armes, la gauche mexicaine réunie derrière l'anathème de «société civile» s'est montrée capable d'imposer, à défaut de la paix, la trêve. Recueillant ce message, les zapatistes adaptent leur convocation et appellent à la formation d'un «Mouvement de libération nationale» (MLN) visant la formation d'une «Convention nationale démocratique» (assemblée constituante) et d'un «gouvernement provisoire ou de transition». Devant l'échec électoral du PRD en 1994 et l'incapacité des sympathisants zapatistes à construire un MLN, l'EZLN convoque finalement la société à une lutte beaucoup plus souple et ouverte à une multitude de stratégies de résistance dans lesquelles se trouve la lutte pour la paix digne au Chiapas.

La société civile mexicaine a donc permis la survie de l'EZLN, menacée par l'écrasement militaire, mais elle l'enferme dans une logique de négociation pour la modification de la constitution en fonction des Accords de San Andrés, ce qui éloigne le zapatisme de son projet de libération nationale initial. La Consulta du 21 mars dernier se situe dans cette relation entre l'EZLN et le zapatisme civil qui contraint l'EZLN à revoir à la baisse son projet politique.

Le 21 mars dernier, lors de la *Consulta zapatista*, 2,5 millions de Mexicains se sont prononcés à 95% en faveur de l'incorporation des peuples indigènes dans la construction d'un «nouveau Mexique»; en faveur de l'incorporation des droits indigènes tels que reconnus par la Constitution mexicaine conformément aux accords de San Andrés et à la proposition émise par la Commission de concorde et de pacification (COCOPA); en faveur de la démilitarisation du pays et de la réalisation d'une paix réelle dans le cadre de

la Constitution et la «Loi pour le dialogue»; en faveur, enfin, de ce que le peuple s'organise et exige du gouvernement qu'il «commande en obéissant».

Le nombre de participants et l'organisation déployée pour cette consultation populaire représentent en soi une victoire pour l'EZLN qui réussit encore une fois à reprendre l'initiative dans cette guerre d'usure au sein de laquelle le gouvernement la maintient depuis plus de six ans. Par contre, cette victoire prend place au sein du rapport de force local, autour de la démilitarisation du Chiapas et des négociations dans lesquelles le gouvernement mexicain cantonne la lutte zapatiste. Accepter cet état de fait comme le contexte «normal» de la lutte de l'EZLN, en vient à donner raison à la stratégie gouvernementale. Nous proposons donc plutôt d'évaluer cette nouvelle *Consulta* zapatiste, non pas en fonction des négociations avec le gouvernement, mais par rapport aux projets politiques mis de l'avant par l'EZLN dans ses communiqués.

La première déclaration, qui ne mentionne jamais le caractère indigène de l'EZLN, appelle tous les Mexicains à déclarer la guerre au gouvernement et à prendre les armes pour imposer un projet socialiste. Ce n'est pas la réponse militaire du gouvernement qui vient changer la stratégie initiale de l'EZLN puisque cette réponse armée était évidemment prévisible devant la déclaration de guerre faite par l'EZLN au gouvernement mexicain. L'appel à un soulèvement populaire contre le «mauvais gouvernement» était la stratégie proposée pour faire face à cette inéluctable éventualité.

L'élément déterminant dans le changement de stratégie de l'EZLN est la réponse que les forces de gauche ont donnée à ce premier communiqué. Appelée à prendre les armes, la société mexicaine se donne une tâche plus urgente et davantage à la mesure de ses valeurs et capacités: le

12 janvier 1994, à travers des manifestations massives (200 000 personnes) au Zocalo (place centrale) de la ville de Mexico, elle arrête l'avancée de l'armée mexicaine et contraint le gouvernement à négocier. Elle se pose même comme garante de cette négociation en créant la CONAI (Commission nationale de médiation).

Le second communiqué de la *Selva Lacandona* incorpore donc cet élément qui n'était pas du tout prévu dans sa stratégie initiale et convoque «la société civile à reprendre le rôle protagoniste qu'elle a eu pour arrêter la phase militaire de la guerre et à s'organiser pour conduire l'effort pacifique vers la démocratie, la liberté et la justice». Ce changement stratégique n'abandonne aucunement l'objectif de transformation profonde de la société mexicaine. L'EZLN propose donc un nouvel axe de lutte et convoque à une *Convention nationale démocratique* dont le but est de produire une nouvelle Constitution qui permette une paix juste et sur la base de laquelle la lutte politique pourrait prendre place.

Plutôt que d'appeler à un soulèvement armé — chose absolument illusoire sans un travail d'organisation préalable — l'EZLN convoque désormais les différentes formations politiques et sociales à lutter de manière civile pour la formation d'une Assemblée constituante et un gouvernement de transition qui permette d'implanter, par la voie pacifique, les changements nécessaires pour la création d'une société juste et démocratique. Prenant les devants sur les modalités de réalisation d'un tel projet, l'EZLN organise la Convention nationale démocratique dans les communautés zapatistes, de manière à réunir toutes les forces d'opposition autour du thème de la lutte pacifique pour renverser le «mal gobierno».

La troisième Déclaration de la Selva Lacandona, face à la victoire du PRI à travers les fraudes électorales institutionnalisées du scrutin d'août 1994, constate l'échec d'une solution électorale rapide. Ce prévisible échec ne pousse cependant pas l'EZLN à abandonner son objectif de changement pacifique adopté lors de la deuxième Déclaration. Les Zapatistes convoquent alors à la formation d'un Mouvement de libération nationale qui lutterait «par tous les moyens» pour l'instauration d'un gouvernement de transition, une Assemblée constituante et une nouvelle «Carta magna». Ils appellent également la Convention nationale démocratique et Cuauhtémoc Cárdenas (candidat présidentiel du PRD) à prendre la tête de ce mouvement.

La Convention nationale démocratique se montre incapable de générer un MLN, du fait d'intérêts et de pratiques trop divergentes entre les organisations politiques et sociales qui la constituent. Les Zapatistes font donc preuve encore une fois d'une grande créativité politique et pour-

suivent leur lutte contre l'encerclement militaire tout en travaillant conjointement à la mise sur pied d'un MLN. Ils réalisent ainsi une «Consulta por la Paz y la Democracia», dans laquelle 1,5 millions de Mexicains se prononcent en faveur de l'incorporation de l'EZLN comme nouvelle force politique nationale. Comme dernière initiative, l'EZLN crée le Front zapatiste de libération nationale (FZLN) destiné à dépasser les limites (en grande partie partisans) de la Convention démocratique et à générer un MLN.

Dossier



Mexique

Le FZLN, tout comme la Convention démocratique avant lui, n'a pas été capable de générer le MLN mis de l'avant par les Zapatistes. Son action s'est réduite à la coordination de la solidarité avec les communautés indigènes en résistance, sans jamais pouvoir élaborer une action stratégique orientée vers le renversement du gouvernement.

Hormis les actions développées directement par l'EZLN — comme la création de municipalités autonomes pour appliquer les accords de San Andrés malgré la trahison du gouvernement qui refuse de mettre en application les engagements qu'il a signés — les différentes initiatives de l'EZLN ont toujours été à la fois un succès en ce qui a trait au rapport de force du conflit chiapanèque et un échec partiel par rapport à l'objectif principal de l'EZLN de constituer un Mouvement de libération nationale.

La dernière initiative en liste, la Consulta sur les Accords de San Andrés, semble avoir donné la priorité à la lutte locale pour le règlement du conflit et avoir laissé en veilleuse le travail pour la construction d'un MLN. On assiste à l'utilisation des réseaux construits par l'EZLN dans le but d'organiser un mouvement national autonome, à travers des actions beaucoup plus proches des capacités démontrées par la «société civile» mexicaine, mais qui s'éloigne dangereusement de l'objectif révolutionnaire et cantonne le zapatisme dans une logique de négociation corporatilisante dans laquelle le gouvernement a cherché en vain à l'enliser.

Serait-ce le principal allié de l'EZLN, la société civile, qui le fera tomber dans le piège que le zapatisme a réussi à éviter toutes ces années? La valeur morale dont ont fait preuve les dirigeants zapatistes et la lucidité politique qui leur a permis de prendre constamment l'initiative dans la guerre d'usure imposée par le gouvernement nous permettent d'espérer le contraire. Mais il reste encore à résoudre le problème du «comment» transformer une masse d'organisations sympathisantes en un mouvement cohérent aux objectifs et aux stratégies claires. Le problème ne réside pas tant dans la société mexicaine que dans l'illusion bercée par les Zapatistes, qu'avec de simples convocations naîtrait un mouvement tant armé que civil.

Société civile ou vœu pieux?

L'utopie zapatiste d'une révolution «politically correct»

par Vincent Jacques

Une des originalités du zapatisme est son refus de tout dogmatisme: trop de crimes ont été commis au nom d'une Vérité inattaquable pour ne pas reconnaître la nécessité du dialogue. La création de ce lieu de dialogue est l'objectif principal de l'appel zapatiste à la société civile, lieu où selon les dires de Marcos «les aspirations raisonnables des citoyens [pourraient] s'exprimer». Cette originalité du zapatisme est pourtant aussi sa principale faiblesse. Depuis le soulèvement armé de 1994, les zapatistes ne cessent de vouloir s'effacer de peur de proposer «une doctrine bien carrée qui ne propose aux gens que de l'adopter» (Marcos). Après l'avènement du zapatisme armé, à la fois force de protestation et d'autodéfense, la logique de l'appel à la société civile pousse les zapatistes à faire évoluer le mouvement vers un zapatisme civil «aux formes et au contenu politique, social et programmatique indéfini» donnant naissance au Front zapatiste de libération nationale.

Le but est donc «d'ouvrir un espace pour que s'exprime la parole de ceux qui ne l'ont jamais» dans lequel «les forces de la conviction et de la raison» permettraient d'aboutir à

une entente consensuelle. Il s'agit pour les zapatistes d'établir un cadre de libre discussion où seules «les propositions les plus humaines, les plus rationnelles, les plus libres» pourraient briguer un accord commun. La faiblesse et le danger de cette position pour le zapatisme est, d'une part, de s'enfermer dans un mutisme stérile de peur de tomber dans le dogmatisme tout en s'en remettant,

d'autre part, à une société civile chimérique où la raison viendrait triompher dans un accord consensuel libre et égal. Car cette idée de solidarité consensuelle, qu'appellerait de lui-même le concept de société civile, n'est-elle pas qu'une

image romantique d'un accord social libre, égalitaire et raisonnable rappelant le Contrat social de Rousseau? Et si oui, quelle efficacité cette imagerie romantique peut-elle avoir concrètement? Si l'on en juge par le résultat des consultations menées par le Front zapatiste de libération nationale, cette éthique du respect de la parole de l'autre ne mène qu'à l'exposition d'une multitude d'opinions diffuses de portée très limitée.

Le recours à la société civile permet aux zapatistes de ne rien poser, si ce n'est l'adoption d'une loi proposant une réforme de la Constitution mexicaine. Pourtant, qui serait mieux placé que les zapatistes pour amener un projet susceptible d'être débattu sur la place publique? Ces derniers ont en effet réussi, par des tactiques non-conventionnelles, à créer autour de leur apparition sur la scène mexicaine un événement médiatique d'envergure débordant les frontières nationales. En déclenchant une insurrection armée le jour de l'entrée en vigueur de l'ALENA, en contrôlant des municipalités autonomes, en utilisant internet et les médias plus traditionnels, en invitant diverses personnalités dans leurs quartiers généraux, en organisant des forums nationaux et internationaux de discussions, les zapatistes ont réussi à dégager un espace de parole impressionnant.

Ce lieu d'expression médiatique, coup de force pour un groupe armé — d'habitude confiné dans le silence de sa clandestinité —, les zapatistes vont pourtant refuser de le remplir de propositions concrètes permettant à des gens de se rallier et de s'organiser autour d'un projet social. Certains membres du mouvement sont pourtant conscients de cette impasse: «à force d'«indéfinition», plus personne ne va pouvoir se reconnaître en nous», déclarera un des coordinateurs du Front zapatiste; «un moment arrive où, tout en restant tolérant et ouvert à la pluralité du monde, l'EZLN doit élaborer ses propres propositions politiques», expliquera un autre porte-parole de EZLN en tournée en France.

Dossier



Mexique

Dans ce contexte, l'appel à la société civile ne doit pas servir au zapatisme à se décharger de la responsabilité d'élaborer des propositions venant alimenter le dialogue. On peut aussi souligner que le concept même d'appel à la société civile est l'objectivation d'un désir de solidarité civile et consensuelle ne tenant pas compte de la réalité sociale mexicaine, de tous ses antagonismes et des manipulations idéologiques, des différences entre les lieux de paroles de tous les interlocuteurs et de l'iné-

galité même dans l'aptitude à parler et à avoir raison selon une logique «rationnelle».

En ce sens, l'appel à la société civile n'est peut-être qu'un vœu pieux ou un symptôme de l'impasse dans laquelle est pris le mouvement zapatiste aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, la réalité sociale mexicaine est toujours aussi catastrophique, et il faudra, un jour, que soit surmontée la crainte *politically correct* de trop en dire, pour qu'un réel changement puisse se produire.

Guerre au Paradis, de Carlos Montemayor

par Claude Rioux

Les éditions Gallimard publient enfin la traduction d'un livre merveilleux, *Guerra en el paraiso*, du Mexicain Carlos Montemayor. Originellement publié en 1991, *Guerre au Paradis* est un roman politique élaboré à partir d'une recherche documentaire rigoureuse. Le livre s'est d'ailleurs vu attribuer le prestigieux prix Colima.

L'histoire est celle de la rébellion des paysans de l'État de Guerrero au début des années '70. Le personnage principal du roman est Lucio Cabañas, un simple instituteur devenu guerillero après avoir été témoin d'un massacre de paysans. Réfugié dans la montagne, il y fonde le *Partido de los pobres*, une guérilla que l'armée mettra cinq ans à décimer, dans une sale guerre qui demeure ignorée par l'histoire officielle du Mexique.

C'est au cœur de cette sale guerre que nous entraîne Carlos Montemayor, à la rencontre des paysans pauvres, des jeunes idéologues du communisme et des généraux mettant au point leur stratégie contre-insurrectionnelle. Celle-ci se résume d'ailleurs en quelques points essentiels: harcèlement, torture, assassinats des paysans et des opposants, musellement de la presse.

Le mouvement armé connaît évidemment une fin sanglante et tragique, notamment suite à la séquestration d'un sénateur de la république, Rubén Figueroa, qui, devenu plus tard gouverneur de l'État du Guerrero, vouera une haine sans borne aux paysans pauvres de cet

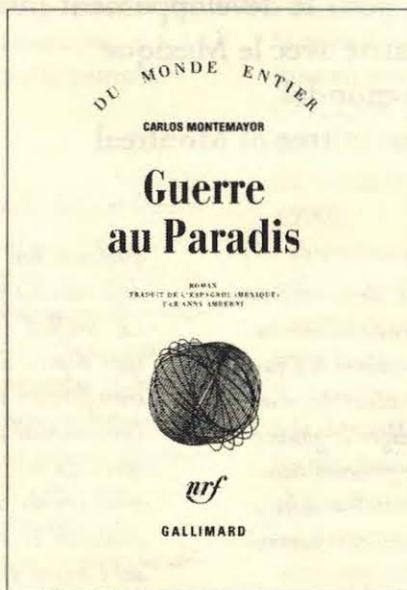
État — comme en témoigne le massacre d'Agua Blancas survenu en 1995 et ordonné par lui.

L'auteur dose savamment la chronique événementielle rendue dans un style épuré et direct — presque journalistique — de même que les *flash back* plus intimistes du principal protagoniste qui mettent notamment en scène ses relations avec un de ses précurseurs,

Genaro Vásquez. Le tout donne un document d'une valeur inestimable pour quiconque s'intéresse aux mouvements armés du Mexique, passés et présents.

L'apparition du *Partido de los pobres* de Lucio Cabañas et le déchaînement de violence à laquelle il a donné lieu ont en effet une importance transcendante dans l'histoire récente du Mexique. Au moins deux guérillas, l'Armée révolutionnaire du peuple (EPR) et l'Armée révolutionnaire du peuple insurgé (EPRI), seraient des excroissances tardives de cette organisation qui a survécu à plus de trente ans d'une guerre qui ne dit pas son nom.

Carlos Montemayor, poète, romancier et essayiste de renom, poursuit, avec cette œuvre et d'autres qu'il a publiées par la suite, son travail de mise à jour d'une mémoire collective trop souvent occultée par l'histoire officielle du Mexique.



Carlos Montemayor, *Guerre au Paradis*, Ed. Gallimard, 1999.

Une coalition réunissant huit organismes de défense des droits humains et de solidarité internationale a récemment été mise sur pied afin de coordonner les actions de solidarité avec le Mexique. La coalition entend mener une campagne publique afin de faire pression sur le gou-

vernement du Canada pour qu'il adopte une politique étrangère favorable au respect des droits humains et à la justice sociale au Mexique. Voici la première version de cette plate-forme de revendication adressée au gouvernement du Canada.¹

Plate-forme de revendication auprès du gouvernement du Canada concernant la politique étrangère vis-à-vis du Mexique par une coalition formée des organismes suivants:

Camino de Emaús de l'Église unie
Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine
Comité pour les droits humains au Mexique
Entraide missionnaire
Réseau d'action pour le développement international (Alternatives)
Réseau de solidarité avec le Mexique
Réseau, Salut le monde!
Social justice committee of Montreal

1. Pour des efforts multilatéraux

Le gouvernement du Canada, en dépit de sa volonté affichée d'inspirer sa politique étrangère des droits humains et du concept de «sécurité humaine» n'a jusqu'à maintenant pris aucune mesure concrète, d'ordre diplomatique ou autre, afin d'obliger le gouvernement mexicain à respecter ses engagements internationaux en matière de respect des droits humains et de protection des populations civiles non-combattantes dans les zones de conflit.

Depuis quelques années, de nombreux conflits «internes» ont dégénéré dans des catastrophes humaines dont on n'arrive pas encore à mesurer les conséquences. C'est le cas, notamment, du Rwanda, du Kosovo et du Timor oriental. Dans chacun de ces cas, la «communauté internationale» s'est dite outrée et s'est engagée à prévenir les futurs conflits plutôt que d'intervenir maladroitement quand le mal est déjà fait — et

quelques fois en rajoutant elle même aux atrocités déjà commises.

Les conflits armés au Chiapas et au Guerrero durent depuis des années et ils sont susceptibles de se transformer en conflits de grande intensité. Dans l'éventualité d'une extension et d'un approfondissement du conflit, il sera probablement déjà trop tard pour sauver de nombreuses vies humaines. Dans ce contexte, et attendu qu'il est actuellement membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada détient une grande responsabilité.

- 1.1. Le gouvernement du Canada doit saisir les instances compétentes des Nations unies afin que le Mexique respecte ses engagements internationaux en matière de droits humains;
- 1.2. Le gouvernement du Canada doit saisir les instances compétentes de l'Organisation des États américains (OEA) — notamment la Commission

interaméricaine des droits humains (CIDH) — afin que le Mexique respecte ses engagements internationaux en matière de droits humains²;

- 1.3. Le représentant du Canada aux Nations Unies, M. Ross Hynes, doit indiquer la préoccupation du Canada par rapport à la situation des droits humains au Mexique lors de son allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies (point 110: questions relatives aux droits de l'homme).
- 1.4. Le gouvernement du Canada doit effectuer les démarches au sein des Nations Unies afin que des représentants du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, ainsi que du Groupe de travail sur la détention arbitraire et du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires se rendent au Mexique et fassent un rapport exhaustif sur la situation de leurs champ respectif³.
- 1.5. Le gouvernement du Canada doit ratifier le Protocole de San Salvador afin d'assurer sa mise en vigueur. La mise en oeuvre de ce protocole interaméricain sur les droits économiques, sociaux et culturels devrait fournir de meilleures garanties quant au respect des droits humains, en particulier au Mexique.

2. Pour des efforts bilatéraux

Le gouvernement du Canada connaît, soit par le biais de son ambassade à Mexico, soit par les consultations qu'il mène depuis des années auprès des ONG, les avenues privilégiées par la société civile mexicaine pour une résolution pacifique des conflits affectant les régions à forte présence autochtone et paysanne (Chiapas, Oaxaca, Guerrero). Alors que le gouvernement canadien a réitéré à plusieurs reprises sa volonté de tenir compte des aspirations de la société civile mexicaine dans l'élaboration de sa politique étrangère, on ne retrouve guère de traces de ces aspirations dans les déclarations publiques des officiels canadiens.

Attendu les liens privilégiés du Canada avec le Mexique et la connaissance qu'a le Canada des enjeux du conflit au Chiapas, et considérant l'influence que peut avoir le gouvernement canadien sur les autorités mexicaines:

- 2.1. Le gouvernement du Canada doit entreprendre des efforts diplomatiques afin de persuader les

autorités mexicaines que la volonté affichée du président Zedillo de résoudre le conflit à travers la négociation et le dialogue ne peut être réalisée que par des gestes concrets et crédibles — notamment:

- A. le retrait de l'armée des communautés autochtones;
- B. l'arrêt immédiat de la campagne d'intimidation à l'encontre des observateurs mexicains et étrangers des droits humains;⁴
- C. l'adoption de mesures décisives et immédiates afin de mettre un terme à l'impunité dont jouissent les auteurs des graves violations des droits humains;
- D. le renforcement du système de protection des droits humains, en garantissant la pleine autonomie de la Commission nationale des droits humains de façon à ce que toutes les

plaintes et toutes les informations faisant état de violations fassent l'objet d'une enquête exhaustive, impartiale et efficace;

- E. le démantèlement des nombreux groupes paramilitaires qui agissent avec la complicité des corps de sécurité de l'État;
 - F. le respect des accords de San Andrés sur les droits et la culture autochtones (signés le 16 février 1996); la mise en oeuvre de l'initiative élaborée par la COCOPA (le 29 novembre 1996); et le respect de la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (ratifiée par le Mexique le 11 juillet 1990);
 - G. l'obtention de garanties afin de faciliter le retour des réfugiés et déplacés du conflit dans leur communauté d'origine en toute sécurité et la restitution de leurs biens.
 - H. la cessation de toute action qui pourrait contribuer à la dégradation de la situation déjà intolérable pour les dizaines de milliers de personnes vivant dans un climat de terreur permanent.
- 2.2. Le gouvernement du Canada doit effectuer des pressions sur le gouvernement du Mexique afin qu'il ratifie le Protocole de San Salvador sur les droits économiques, sociaux et culturels.

3. Pour une approche publique et transparente

Le gouvernement du Canada prétend qu'il soulève, lors de ses discussions bilatérales avec les autorités mexicaines, la question des droits humains au Mexique et

Dossier



Mexique

qu'il obtient chaque fois des garanties et des engagements clairs du gouvernement mexicain à cet égard. Cependant, à ce jour, toutes ces «discussions informelles», tous ces «échanges de points de vue» et autres «discussions franches» n'ont pas donné les résultats escomptés. Les organisations de défense des droits humains et les groupes de solidarité doutent de la volonté du gouvernement canadien d'agir fermement dans ce dossier.

De plus, la société civile mexicaine a un besoin urgent d'appui moral dans sa lutte quotidienne pour la démocratisation du pays et le respect des droits de la personne. Attendu que le manque de résultats concrets des démarches «privées» auprès des autorités mexicaines donnent une impression de laxisme du gouvernement canadien dans ce dossier et considérant le danger pour le gouvernement du Canada de voir sa «discretion» auprès du gouvernement du Mexique assimilée à une forme de double langage:

- 3.1. Le gouvernement du Canada doit s'inquiéter publiquement de la situation des droits humains au Mexique, tant sur les tribunes des Nations unies que sur celles de l'OEA de même que lors de visites d'officiels canadiens au Mexique ou lors de la visite d'officiels mexicains au Canada.

4. Pour les personnes avant le commerce

Depuis janvier 1994, le Canada entretient des liens privilégiés avec le Mexique dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Jusqu'à maintenant, cet accord a bien peu profité à la population du Mexique — notamment les secteurs les plus défavorisés — qui a souffert d'une baisse drastique de son niveau de vie. De plus, la politique étrangère du Canada vis-à-vis du Mexique est de plus en plus subordonnée aux intérêts économiques des grandes entreprises canadiennes.

Dossier



La détérioration de la situation au Mexique démontre clairement le lien qui existe entre la libéralisation des échanges, la diminution des protections sociales, l'extension de la pauvreté et l'augmentation des violations des droits humains. D'autre part, le gouvernement canadien offre des crédits et des subventions aux milieux d'affaires canadiens qui

investissent au Mexique⁵. Cet argent provient des contribuables canadiens et nous craignons qu'il serve à financer des investissements qui sont susceptibles de tirer profit du mépris des droits syndicaux, des privatisations impulsées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, de la faiblesse des protections environnementales en vigueur dans ce pays ainsi, plus généralement, tirer profit des violations des droits humains qui ont cours dans ce pays⁶.

Le commerce de matériel militaire que fait le Canada est également une source de préoccupation pour les organismes de défense des droits de la personne. La société mexicaine est de plus en plus militarisée⁷ et le gouvernement du Mexique a de plus en plus recours à l'armée pour effectuer des tâches habituellement dévolues à la police civile — et ce au mépris de la Constitution mexicaine. Dans ce contexte, il faut éviter que des armes (et des pièces) produites au Canada puissent être utilisées contre les populations civiles⁸.

- 4.1. Le gouvernement du Canada doit cesser de subordonner sa politique étrangère vis-à-vis du Mexique aux intérêts des investisseurs canadiens.
- 4.2. Le gouvernement du Canada doit mettre sur pied des mécanismes rigoureux de surveillance et d'évaluation des impacts des investissements canadiens au Mexique, notamment sur le respect des droits humains, des droits syndicaux et des normes environnementales.
- 4.3. Le gouvernement du Canada ne doit pas subventionner ou donner des crédits aux investisseurs canadiens susceptibles de tirer profit des violations des droits humains, du mépris des droits syndicaux et de la faiblesse des protections environnementales en vigueur dans ce pays.
- 4.4. Le gouvernement du Canada doit encourager la tenue d'un débat public, qui pourrait prendre la forme d'une commission parlementaire avec consultations, sur les conséquences de l'ALENA sur le niveau de vie, les politiques sociales et économiques et le respect des droits humains au Mexique.
- 4.5. Le gouvernement du Canada doit interdire toute exportation de matériel militaire vers le Mexique de même qu'interdire l'exportation des pièces devant être assemblées hors du Canada — par exemple aux États-Unis — pour constituer du matériel militaire exporté vers le Mexique.

5. Pour une politique de critique et de vigilance

Le gouvernement du Canada estime que «le Mexique est en pleine transition vers la démocratie et [...] que ce pays en mutation mérite un appui constructif pour l'aider à compléter le long processus de réforme dans lequel il est engagé⁹». Cette appréciation ne tient pas compte du fait que le Mexique est gouverné par un système de parti unique depuis plus de 70 ans et que dans ce contexte, les forces bénéficiant de l'«appui constructif» du gouvernement canadien sont justement celles qui sont les plus réfractaires à toute forme de transition vers la démocratie et l'établissement d'un État de droit.

La situation des droits humains au Mexique continue de se détériorer et il est erroné de croire, comme semble le faire le Canada, que les quelques «changements» sont le fruit d'une quelconque «bonne volonté» de l'État ou de l'exécutif mexicains. Les progrès très relatifs sont plutôt la conséquence d'efforts inlassables de la société civile mexicaine, qui n'a pas toujours pu compter sur l'appui du gouvernement canadien.

Il est vrai que le gouvernement du Canada appuie, via le Fonds canadien d'aide aux initiatives, les activités de diverses ONG mexicaines de défense des droits de la personne. De même, nous reconnaissons la valeur du programme d'appui à la société civile mexicaine financé par la division du partenariat de l'ACDI. Ces appuis n'arrivent cependant pas à masquer les encouragements publics aux autorités mexicaines que ne manquent jamais de faire les officiels canadiens en visite au Mexique. Cette situation devient gênante pour les organisations canadiennes de solidarité et de défense des droits humains. En effet, le Canada en est venu à projeter l'image d'un «cheer leader» infatigable du président Ernesto Zedillo.

Enfin, la politique d'«appui constructif» du gouvernement canadien vis-à-vis du Mexique est une source de malaise grandissant dans la communauté des organisations canadiennes de solidarité et de défense des droits humains. En effet, dans de nombreuses réunions formelles ou informelles, ou lors de conférences de presse ou de débats publics, le gouvernement canadien est devenu l'un des plus ardents défenseurs du gouvernement du Mexique au Canada. Le gouvernement, dans sa relation avec la société civile canadienne solidaire, semble mettre plus d'énergie à défendre son option préférentielle pour le régime mexi-

can qu'à l'écoute et la prise en compte des expertises développées par les organisations canadiennes de solidarité et de défense des droits humains de la population mexicaine.

5.5. Le gouvernement du Canada doit mettre fin à sa politique d'«appui constructif» pour la remplacer par une politique vigilante et critique à l'égard du régime mexicain.

¹ Ce document n'est pas définitif et il est susceptible de subir des modifications au cours des prochaines semaines.

² Bien que le Mexique reconnaisse officiellement les compétences de la Commission interaméricaine des droits humains, le gouvernement mexicain n'a pas donné suite à ses recommandations dans au moins trois cas récents: le massacre de Aguas Blancas, le cas du général Gallardo et les exécutions extrajudiciaires de Morelia.

³ Notons que lors de sa visite au Mexique au mois de juillet 1999, la rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les exécutions extrajudiciaires, Mme Asma Jahangir, a exprimé sa préoccupation face à l'impunité dans les cas de massacres et autres exécutions politiques et la probabilité qu'elles puissent se répéter. Elle a notamment déclaré que «l'injustice due à l'impunité sélective est un problème politique au Mexique [...]. C'est le résultat de politiques et d'un système judiciaires qui échouent.» [SIPAZ, rapport de novembre 1999]

⁴ À titre d'exemple, les membres du Centre pour les droits humains Miguel Augustin Pro Juárez, situé dans la ville de Mexico, ont été victimes, au cours des deux derniers mois, d'au moins trois vols, de quatre menaces de mort et, le jeudi 28 octobre, d'une tentative d'assassinat.

⁵ Par exemple, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) offre des programmes de financement aux exportateurs et investisseurs canadiens qui font des affaires au Mexique.

⁶ Entre autres préoccupations, nous soulignons les risques environnementaux liés à la réalisation de méga-projets, les différents trafics d'influence et la corruption liés aux privatisations des entreprises publiques de même que les violations constantes au droit du travail dans les usines d'assemblage situées en zone franche (maquiladoras).

⁷ Un rapport de la Banque mondiale indique que le Mexique a haussé de façon drastique ses dépenses militaires, au détriment de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Dans ses *Indicateurs du développement mondial pour 1999*, la Banque mondiale indique que le Mexique «a doublé les dépenses publiques destinées à la défense, qui sont passées de 2,6 à 5,1% du budget total du gouvernement fédéral.»

⁸ La compagnie Bell Helicopter produira sous peu 24 hélicoptères qui seront livrés à l'armée mexicaine afin de lutter contre le trafic de drogue. Les organismes de défense des droits humains — tant mexicains que canadiens — s'indignent de l'utilisation du prétexte de «lutte contre la drogue» qui ne sert trop souvent qu'à masquer des interventions contre-insurrectionnelles dont les résultats, en terme de respect des droits, sont la plupart du temps désastreux. [Le Couac, Vol.3 n°2]

⁹ Ministère des affaires étrangères du Canada, document de travail, Consultations en prévision de la 55^e session de la commission des droits de l'Homme des Nations Unies (4-5 mars 1999).

Va-et-vient

Du changement au Comité chrétien

C'est à la fois avec plaisir et tristesse que nous vous annonçons le départ de Massimo Panzino, responsable depuis avril 1997 du Réseau d'actions urgentes. Massimo nous quitte pour la Colombie, où il effectuera une mission d'un an avec les Brigades de paix internationales. Il a déjà une bonne connaissance de la situation de ce pays puisqu'il a coordonné la mise sur pied, en mai 1998 à Montréal, du Tribunal d'opinion sur les droits humains en Colombie. Il s'agit, nous croyons, d'une grande perte pour notre organisation; cependant nous sommes confiants et confiantes que Massimo saura apporter à son engagement en Colombie la même ferveur qu'il a mise au Comité — et c'est indéniablement un excellent atout pour les Brigades de paix. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans son nouvel engagement et nous lui faisons part de notre confiance dans sa capacité de contribuer à la paix et à la fin du terrorisme d'État en Colombie.

Nous avons profité du départ de Massimo pour réorganiser le poste qu'il occupait et lui donner un nouveau titre: personne adjointe au coordonnateur. C'est Nathalie Miglioli qui a été choisie afin de combler ce poste pour sa connaissance approfondie de l'Amérique latine, ses expériences de militantisme et d'organisation ainsi que pour son enthousiasme dans la lutte en faveur de la justice et des droits humains. Nathalie a séjourné en Amérique latine, notamment en Argentine et au Pérou. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe!

Une nouvelle mission au Chiapas

En février 1998, une Commission civile internationale d'observation des droits humains au Chiapas (CCIODH) avait été mise sur pied. Lors de sa première

mission à laquelle participait Claude Rioux, la CCIODH a rencontré divers représentants de la société civile mexicaine ainsi que des officiels de haut niveau du gouvernement du Mexique. Le rapport issu de cette mission a été largement diffusé, notamment auprès du gouvernement du Canada et des instances compétentes des Nations Unies et du Parlement européen (voir *Caminando*, vol.19 no.2 juin 1998).

Devant la dégradation alarmante de la situation au Chiapas et répondant à l'appel de plusieurs organismes mexicains de défense des droits humains, la CCIODH entreprend une deuxième mission afin de mesurer sur place la situation des droits humains au Chiapas et évaluer les changements survenus dans le conflit. Cette visite d'évaluation aura lieu entre le 15 et le 25 novembre 1999 et sera composée de 50 personnes issues de dix pays différents.

Le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine a mandaté son coordonnateur, Claude Rioux, qui participera de nouveau à la Commission. Le travail de la CCIODH avance rondement. Une délégation de la CCIODH a rencontré, le 4 novembre à Genève, Mme Mary Robinson, Haut-commissaire des Nations Unies pour les droits humains, ainsi que les membres de son équipe de travail — lesquels se rendront au Mexique du 23 au 27 novembre. De plus, une autre délégation de la CCIODH a tenu une réunion avec les députés appartenant à la Commission sur le Mexique et l'Amérique centrale du Parlement européen.

Au Canada, une rencontre entre une coalition d'organismes travaillant sur le Mexique (et dont fait partie le Comité chrétien) a rencontré M. Kilgour, le secrétaire d'État à l'Amérique latine. Une rencontre avec M. Lloyd Axworthy, le ministre des affaires étrangères, est prévue au retour de la mission au Chiapas.

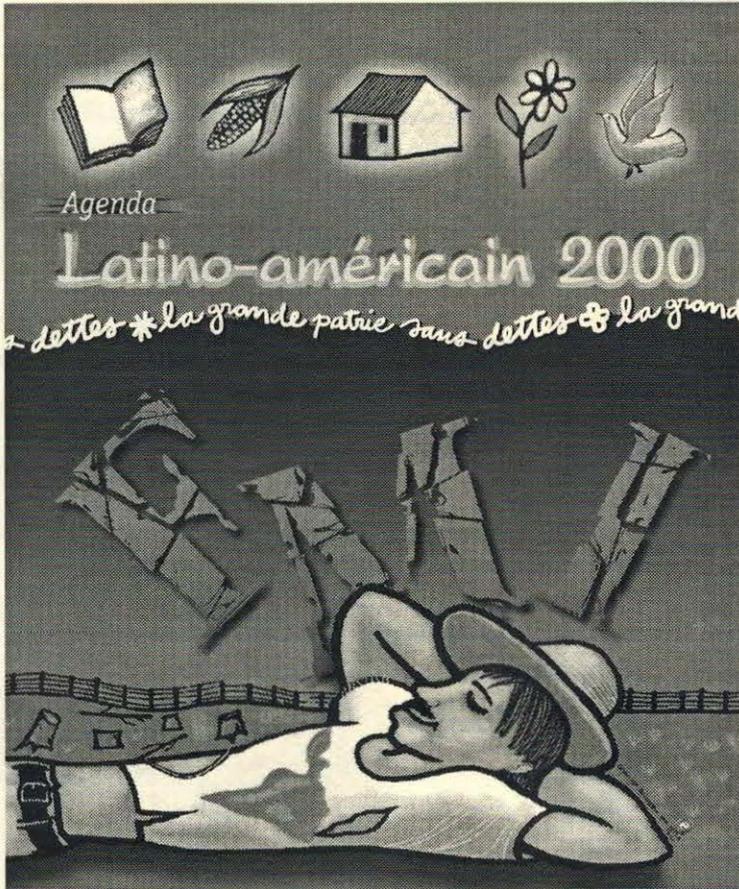
Surveillez le prochain numéro de *Caminando* pour un rapport de la mission de la Commission civile internationale d'observation des droits humains au Chiapas.

Disponible
dès maintenant

L'Agenda latino-américain 2000

« La Grande Patrie sans dettes »

L'Agenda latino-américain est édité en neuf langues et distribué dans plus de vingt pays. La traduction française et l'adaptation québécoise de cet agenda sont assurées par une équipe de bénévoles. Le succès remporté au Québec et dans le monde témoigne de la place importante qu'il occupe dans la solidarité, ainsi que du soutien indéfectible de tous ceux et celles qui l'ont adopté.



En cette remarquable année 2000 qui va affoler les ordinateurs du monde et remplir l'année d'ombres fabuleuses comme la mer des anciens marins, des voix s'unissent pour exiger l'annulation de la dette extérieure. Dans certains secteurs, cette dette et l'an 2000 sont devenus synonymes: la fameuse année de la fameuse dette. L'Agenda latino-américain devait nécessairement faire partie de ce chœur. C'est pourquoi, cette année, nous intitulos notre agenda «La Grande Patrie sans dettes».

La dette extérieure est-elle notre dette? Qui doit de l'argent à qui? Quels sont les causes et les effets de cette dette? Qui est à l'origine de la dette extérieure? A qui doit-elle être remboursée? Ne serait-ce pas plutôt le nord qui possède une dette envers le sud?

Les textes d'auteurs latino-américains que nous publions dans l'Agenda tentent de répondre à ces questions en expliquant lucidement la genèse, le mensonge et la perversité de ce monstre économique et social qui garrotte la vie présente et l'avenir du Tiers-monde.

Les profits de L'Agenda latino-américain permettent de financer des activités de solidarité avec l'Amérique latine.

Commandez dès maintenant vos exemplaires de l'édition 2000 au:

C.C.D.H.A.L. 25, rue Jarry O., Montréal, Québec, H2P 1S6 tél.: (514) 387-2541 fax: 387-5550

Je désire commander: exemplaire(s) à 12\$ /unité
(Indiquez vos quantités) paquet(s) à 120\$ /12 agendas
 caisse(s) à 400\$ /50 agendas
 exemplaire(s) de l'édition espagnole à 15\$ /unité.

Frais postaux au Canada:

1 ou 2 exemplaires :	3,00 \$
3 à 6 exemplaires :	4,00 \$
7 à 12 exemplaires :	4,50 \$

Nom: _____

Adresse: _____ code postal: _____ tél.: _____

ville: _____ province/pays: _____ fax: _____

paiement ci-joint: chèque mandat poste comptant

(Une version anglaise est aussi disponible via le Social Justice Committee (514) 933-6797)

Sommaire

Éditorial	p. 2
Nouvelles d'Amérique latine	p. 3
Dom Helder Camara, la voix des sans voix	p. 4
Dossier «Le visage humain de la Banque Mondiale»	
Introduction	p. 6
La participation à la croisée des chemins	p. 7
Tribunal d'opinion sur les droits humains en Colombie	
Une entrevue avec Omar Fernández	p. 12
Dossier Mexique	
Bilan de la <i>Consulta</i> zapatiste	p. 14
Société civile ou vœu pieux?	p. 16
Livres: Guerre au Paradis, de Carlos Montemayor	p. 17
Revendication auprès du gouvernement du Canada	p. 18
Va-et-vient	p. 22

Le Caminando est le bulletin du Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine. Il est publié quatre fois par année.

Abonnement (4 numéros par année): 20 \$ au Canada et 23 \$ à l'étranger

- JE M'ABONNE AU CAMINANDO
 JE ME RÉABONNE AU CAMINANDO

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine

25, rue Jarry Ouest, Montréal, Québec, H2P 1S6

Téléphone: (514) 387-2541 - Télécopieur: (514) 387-5550

Comité de rédaction: Marie-Christine Doran, Jean Greffard, Clotilde Lemay, Ricardo Peñafiel, Jean-Claude Ravet, Claude Rioux, Jean Robitaille

Collaborations: Gerardo Aiquel, Anne-Françoise Jacques, Vincent Jacques, Massimo Panzino

Correction: Céline Beaulieu

Infographie: Bismark Villacrés

Dépot légal - Bibliothèque nationale du Québec